



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 06 OCT. 2023
ID : 050-200056885-20231006-DEL_2023_125-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 29 septembre 2023
le Conseil d'Administration s'est réuni le 3 octobre 2023
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , Mme TAVARD , Mme AMBROIS , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudrée)

Excusés :

Mme GRUNEWALD , Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. LEFEBVRE (Femmes)

Absents donnant procuration :

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), M. LEPOITTEVIN (mandataire : Mme TAVARD), Mme LE POITTEVIN (mandataire : Mme AMBROIS), M. LUCAS (FNATH) (mandataire : Mme THEVENY)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2023_125

Autorisation de signature de la convention de partenariat entre la Croix-Rouge Française et le Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin concernant les missions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles spontanés

À l'approche de la période hivernale, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cherbourg-en-Cotentin doit se préparer à réactiver, si besoin, le Plan Grand Froid, en lien notamment avec la Croix Rouge française, dans le cadre d'une convention de partenariat liant les deux entités, et approuvée par délibération du Conseil d'administration n° DEL_2020_144 en date du 17 novembre 2020,

Cette convention permet ainsi au CCAS de faire appel aux bénévoles de la Croix-Rouge Française pour la gestion du Plan Grand Froid, mais aussi pour d'autres missions ou actions spécifiques et ponctuelles pour lesquelles le CCAS serait amené à solliciter l'aide de l'association (plan canicule, sinistre, etc...).

Ladite convention arrivant à échéance le 17 novembre 2023, et considérant l'intérêt pour le CCAS de maintenir son partenariat avec la Croix Rouge Française, il est proposé de procéder à son renouvellement à compter de cette date pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 3 ans.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décident :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat liant la Croix Rouge Française et le Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin concernant les missions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles spontanés ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin à signer ladite convention.

1 personne ne prend pas part au vote

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

PJ : 1

ENVOI EN PRÉFECTURE

Isabelle CATINEL

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 050-200056885-20231006-DEL_2023_125-DE

